



Canadian Research
Knowledge Network

Réseau canadien
de documentation
pour la recherche

Sous-comité consultatif sur la cybersécurité

Mandat

Approuvé par : Comité des finances et de la vérification, le 25 mars 2025

Objectif

Le Sous-comité consultatif sur la cybersécurité (SCCCS) relève du Comité des finances et de la vérification et est chargé de fournir des conseils sur les contrôles et les pratiques du RCDR en matière de cybersécurité.

Mandat

Le sous-comité a pour principale responsabilité d'examiner régulièrement la feuille de route, les politiques et la documentation du RCDR en matière d'information et de cybersécurité, et de fournir des conseils à ce sujet. Cela comprend notamment :

- Le document du RCDR sur les contrôles de cybersécurité ;
- La politique en matière de systèmes d'information et de sécurité ;
- Le plan de gestion des catastrophes et de communication en cas de crise ;
- Le registre des risques liés à la cybersécurité.

Le sous-comité conseillera le personnel du RCDR sur toute question pouvant survenir dans le cadre des activités du personnel en matière d'information et de cybersécurité. Le sous-comité fournira également des conseils sur l'établissement de relations stratégiques dans le milieu canadien de la sécurité de l'information de l'enseignement supérieur.

Composition

- Un (1) représentant du Comité des finances et de la vérification
- Un (1) ou deux (2) responsables de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) ou dirigeants principaux de l'information (DPI) issus d'établissements membres du RCDR
- Un (1) représentant du réseau CANARIE
- Un (1) représentant de l'Alliance de recherche numérique du Canada

Nommés d'office

- Directrice des finances et de l'administration du RCDR
- Directeur, Infrastructure de recherche et développement, RCDR

Conformément au paragraphe 7.4 du règlement administratif de l'organisation, le directeur général a le droit d'assister et de participer à toutes les réunions du Conseil d'administration et de tout comité du Conseil d'administration ou de l'organisation (à moins que le président de la réunion demande que le directeur général ne soit pas présent pour la totalité ou une partie de la réunion), et a le droit de recevoir l'avis de convocation aux réunions et toute l'information fournie aux administrateurs et aux membres de tout comité au sujet des questions dont le Conseil ou le comité est saisi, selon le cas, mais n'a le droit de voter sur aucune question en tant qu'administrateur du Conseil ou membre d'un comité.

À la discrétion du directeur général, et en consultation avec le président du sous-comité, d'autres membres du personnel du RCDR peuvent être appelés, au besoin, à participer aux réunions à titre de personnes-ressources.

Présidence

Le sous-comité nommera un membre qui en assurera la présidence.

Réunions

Les réunions se tiendront en mode virtuel, à une fréquence qui sera déterminée en fonction du plan de travail du sous-comité, mais devraient avoir lieu tous les trimestres.

Les réunions peuvent se tenir à tout moment, pourvu qu'un avis de convocation écrit ait été remis à chaque membre au moins sept jours, excluant le jour où l'avis est envoyé, avant la tenue de la réunion. Les membres du sous-comité peuvent renoncer à l'avis de convocation par consentement écrit unanime.

Le quorum des réunions est la majorité des membres du sous-comité.

Le sous-comité peut, au besoin, tenir d'autres délibérations par courriel entre ses réunions.

Dans l'intérêt de l'équilibre de la représentation, de la continuité et de l'efficacité du sous-comité, il n'est pas permis de se faire remplacer aux réunions.

Processus de nomination

Les membres seront nommés par le Comité des finances et de la vérification.

Durée du mandat

Les membres seront nommés pour un mandat de deux ans, renouvelable une fois à la discrétion du Comité des finances et de la vérification.

Langue de participation

Les réunions se dérouleront principalement en anglais, mais les membres du sous-comité peuvent travailler dans la langue officielle de leur choix et s'engagent à créer et à maintenir un environnement de travail propice à l'utilisation efficace des deux langues officielles.

Structures de responsabilité et de communication

Le sous-comité relève du Comité des finances et de la vérification.

Le sous-comité adoptera une approche consultative dans le cadre de ses travaux et fera appel aux membres et aux parties prenantes du RCDR, au besoin.

Politiques financières et administratives

Les membres du sous-comité doivent se conformer aux politiques de gouvernance et d'organisation du Conseil d'administration, notamment les politiques sur le code de conduite et les conflits d'intérêts. Les membres ne sont pas rémunérés pour leur travail au sein du sous-comité.